

relative à la rationalisation des travaux de la Première Commission, le Canada estime qu'il est possible d'améliorer sensiblement les méthodes de travail de la Première Commission. L'application des recommandations énoncées dans la résolution 42/42 N améliorerait sensiblement la capacité qu'a l'Assemblée générale de se faire entendre de façon claire et ferme dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Or, il est nécessaire que l'ONU puisse se faire entendre si elle veut être à l'avant-garde de l'action multilatérale en faveur de la limitation des armements et apporter une aide et des orientations internationales aux efforts bilatéraux ou régionaux. De surcroît, la troisième session extraordinaire devrait recommander que chaque président successif de la Première Commission ne manque pas de tenir des consultations en vue d'améliorer les procédures et les pratiques de cette commission.

3. Renforcer la Commission du désarmement contribuerait aussi à améliorer les délibérations de l'ONU. En tant qu'organe chargé d'examiner différentes questions dans le domaine du désarmement et de formuler des recommandations à leur sujet, il importe que la Commission du désarmement soit en mesure de s'acquitter de son mandat dans tous ses aspects et en temps opportun. Certes, les travaux de la Commission reflètent souvent le caractère difficile et parfois insoluble de certains problèmes de la limitation des armements et du désarmement, mais cela ne doit pas l'empêcher d'appliquer sa compétence à des domaines où des progrès sont possibles. A cet effet, le Canada propose que la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement envisage les mesures ci-après qui visent à concentrer les travaux de la Commission et à renforcer sa capacité de traiter des questions dont elle est saisie; il s'agirait :

a) D'imposer des dates limites à l'examen de questions qui sont à l'étude depuis un certain nombre d'années sans qu'aucun progrès n'ait été fait;

b) De laisser temporairement en suspens toute question sur laquelle un accord ne semble guère probable. Ainsi, la Commission pourrait concentrer ses efforts sur d'autres questions qui ont davantage de chances d'être réglées avec succès.

4. Si la Première Commission et la Commission du désarmement sont des exemples de parties du mécanisme de l'Organisation des Nations Unies qu'il convient d'améliorer, certains autres aspects de ce mécanisme pourraient contribuer très utilement au désarmement si seulement ils étaient utilisés. Tel est le cas de l'instrument de publication des dépenses militaires adopté par l'Assemblée générale en 1980. Le Canada fait régulièrement rapport sur ses budgets militaires au moyen de cet instrument, mais il n'est que l'un des rares Etats Membres qui le fassent. Si tous les Etats prenaient fermement l'engagement, à la session extraordinaire, de faire rapport sur leurs budgets militaires au moyen de l'instrument international normalisé à cet effet, la confiance s'en trouverait accrue et la communauté internationale saurait que les Etats Membres sont prêts à accepter le principe de la transparence - première étape importante vers la réduction des dépenses militaires.